



Partage PARTAGE AVEC LES ENFANTS DU MONDE

40 , rue Vivenel
60203 Compiègne
Tél : 03 44 20 92 92
Site : www.partage.org
Mail : info@partage.org

Contact : Marie-Thérèse Angrand, Directrice

Date de création : 1973

Budget annuel 2005 : 10 000 000 €

Recettes parrainage : 85 % du budget

Nombre de salariés : 25 salariés

Présence d'antennes dans les pays d'intervention : non - Partenariats avec des associations locales d'aide à l'enfance - Salariés locaux ou expatriés : 1

Mission de l'association : Nous voulons avec nos partenaires- des associations d'aide à l'enfance dans les pays - apporter une solution durable et efficace à la misère et à la pauvreté pour les enfants, leur famille et leur communauté. Créée pour secourir les petits orphelins de la guerre du Vietnam, Partage intervient aujourd'hui dans 20 pays. Partage est à l'origine de la proclamation par l'ONU de la décennie de la culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010).

Pays d'intervention : Bénin, Bosnie, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Chili, Comores, Egypte, Equateur, France, Haïti, Honduras, Inde, Liban, Madagascar, Népal, Palestine, Roumanie, Thaïlande, Vietnam.

Nombre d'enfants bénéficiaires (des parrains français) : 90 000

Nombre de parrains : 20 000

Populations concernées par le parrainage : Enfants en général de 3 à 18 ans en situation d'extrême précarité économique et sociale et, selon les cas, en rupture familiale ou scolaire. Familles et communautés de ces enfants.

Aides apportées par le parrainage :

Développement holistique de l'enfant

Education formelle et non formelle, formation professionnelle, prise en charge d'enfants handicapés, réinsertion socio-économique des enfants des rues, réhabilitation des enfants en prison, prévention contre la maltraitance et abus sexuels, prévention des MST et accès à la trithérapie.

Développement social et économique :

Actions de santé maternelle et infantile, programmes de lutte contre le sida, développement communautaire, amélioration de l'habitat et des infrastructures, activités économiques.

Promotion de la paix :

Soutien à la formation de jeunes médiateurs dans les écoles ; soutien de campagnes et d'actions de lobbying envers les autorités nationales et internationales pour un soutien accru aux initiatives de paix ; sensibilisation.

Types de parrainages proposés : parrainage nominatif (relation avec un enfant) : 30 € par mois et parrainage d'action pour un groupe d'enfants : 20 € par mois. Dans les deux cas, les fonds sont alloués à un projet global.

Informations données aux parrains : Les parrains reçoivent le bulletin trimestriel de Partage « Partage Témoigne » (diffusé à 32.000 exemplaires), ainsi qu'une lettre trimestrielle en provenance de l'association locale soutenue. Les parrains nominatifs reçoivent en plus des nouvelles de l'enfant parrainé 3 à 4 fois par an.

Utilisation des ressources :

76.57 % missions sociales , 14.24 % frais d'appel à la générosité du public, 4.61 % frais généraux, 4.58 % autres

Affiliation : Membre du Comité de la Charte ; du F3E, de la Commission Education de Coordination Sud, de la Coordination française pour la Décennie de la non-violence et de la paix, Collectif Asie Enfants Isolés
Membre de PARMONDE.